

# Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport DE JEPS DPTR

Spécialité Animation

Mention Développement de projets, territoires et réseaux

Par apprentissage (Niveau 5)



## Durée de la formation

1743 heures au total dont :  
714 heures en centre de formation  
1029 heures en entreprise

## Dates de la prochaine session

De mi-novembre 2023 à mi-novembre N+1

## Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter

## Lieu

CFPPA Carmejane  
Boulevard des Martyrs de la  
Résistance  
04300 Forcalquier

## Pour la session précédente

Taux de réussite : 100%  
Taux de satisfaction : 100%  
Taux d'insertion : 100%

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire ;
- soutenir le travail de l'équipe ;
- organiser le travail partenarial ;
- mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire ;
- accompagner l'implication des bénévoles ;
- organiser la mobilisation des moyens ;
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

## MÉTIERS VISÉS

- Animateur·trice-coordonnateur·trice
- Animateur·trice de réseau
- Coordonnateur·trice d'activités
- Responsable d'animation
- Coordonnateur·trice de projet de Territoire

## POURSUITE D'ÉTUDES

Suite à l'obtention du diplôme vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur dans le champ professionnel de l'animation et/ou du sport.

## CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC 01 - Etre capable de concevoir un projet d'action
- UC 02 - Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- UC 03 - Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC 04 - Etre capable d'animer en sécurité

Suivi individuel et collectif des projets

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

## Contacts

Responsable de formation :  
Dominique DOUMAX  
dominique.doumax@educagri.fr

Responsable administrative :  
Anne MEURISSE  
anne.meurisse@educagri.fr

Tél : 04.92.72.92.79

## Accessibilité

Référente handicap :  
Sandrine BERTRAND  
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

Frais pédagogiques : 0€

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel avec des apports théoriques et des mises en situation pratiques.

Le planning de formation précise les périodes en centre de formation et les périodes de stage en entreprise.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation sur dossier et soutenance orale.

Diplôme de niveau 5, validé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports.

Certification des UC par un jury désigné.

## PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être âgé.e d'au moins 18 ans
- Avoir un niveau 4 ou Justifier de 24 mois d'expérience professionnelle tous domaines
- Être titulaire d'une attestation de formation au 1ers secours en cours de validité.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tests / Positionnements
- Entretien de motivation

## RÉMUNÉRATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1 747,20 € (au 1 <sup>er</sup> mai 2023)		
Rémunération 1 <sup>ère</sup> année		
Avant 18 ans 27% du SMIC <b>471,74 €</b>	De 18 à 20 ans 43% du SMIC <b>751,30 €</b>	21 ans à 25 ans 53% du SMIC <b>926,02 €</b>
Rémunération 2 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 39% du SMIC <b>681,41 €</b>	De 18 à 20 ans 51% du SMIC <b>891,07 €</b>	21 ans à 25 ans 61% du SMIC <b>1065,79 €</b>
Rémunération 3 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 55% du SMIC <b>960,96 €</b>	De 18 à 20 ans 67% du SMIC <b>1 170,62 €</b>	21 ans à 25 ans 78% du SMIC <b>1 362,82 €</b>
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit <b>1 747,20 €</b>		

L'apprenti(e) est exonéré(e) de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

Mise à jour le 08/09/2023